

# Demandes en ligne pour accélérer le regroupement familial !!!!

écrit par Conan | 31 août 2024



Extrait d'un « scoop » qui vient de paraître dans la dernière lettre numérique de l'hebdo « Valeurs Actuelles »

**datée du 30 août :**

Les demandes de regroupement familial désormais accessibles en ligne/On n'arrête pas le progrès !...

Le gouvernement ne pouvait s'en empêcher... Sa folie immigrationniste, qui relève désormais de la pathologie, poursuit son ulcération.

**Le ministère de l'Intérieur a annoncé une simplification des demandes de regroupement familial pour les étrangers résidant légalement en France.** Désormais, les demandes peuvent être déposées en ligne. Cette mesure, qui s'inscrit dans le cadre du « projet de transformation numérique » déjà en vigueur pour les demandes de titres de séjour, a pour objectif la facilitation des démarches administratives. **Les données préoccupantes sur la submersion migratoire de l'Hexagone n'alarment manifestement pas, Place Beauvau.** Les ressortissants étrangers pourront désormais soumettre leurs demandes via une plate-forme sobrement intitulée « Portail des étrangers en France ». La démarche, déjà assez simplifiée au vu du nombre de demandes formulées, le sera encore davantage. **Une folie parée d'un costume nommé « progrès ».**

*A noter que la Cour de Justice de l'Union européenne a estimé le 30/01/2024 « que les réfugiés mineurs non accompagnés (qui encombrant nos structures d'accueil à l'enfance) bénéficient du regroupement familial avec leurs parents, même s'ils sont devenus majeurs au cours de la procédure de regroupement familial »!!!... **Le macronisme sauvé par l'immigration/invasion??...***